

DELIBERATION DU BUREAU

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2021

OBJET : Demande de subvention pour l'animation LEADER 2022

Nombre de membres du Bureau : 13 représentant 13 voix
Nombre de membres en exercice : 13 représentant 13 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 8 représentant 8 voix

N° : 020/2021

L'an deux mille vingt et un, le 26 novembre le Bureau régulièrement convoqué, s'est réuni au Hall des Expositions de Brignoles.
Il examine le point n°2 de l'ordre du jour, visé en objet.
Monsieur Michel GROS, préside

DELEGUES DES EPCI :

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

M GROS – A DECANIS - G FABRE – JC FELIX – J PAUL - F PERO – N RULLAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

B DE BOISGELIN

Le syndicat mixte Provence Verte Verdon et le Parc Naturel Régional de la Sainte Baume unissent leurs efforts pour déployer le programme européen LEADER 2014-2020 au service de la stratégie « LEADER, Laboratoire d'idées pour une transition territoriale durable en Provence Verte et Sainte-Baume ». Lancé en juin 2016, le programme est en pleine phase opérationnelle avec un ensemble de projets à accompagner et financer en matière de développement local.

L'année 2021 a permis de soutenir 67 projets et de poursuivre les paiements. L'enveloppe LEADER a été abondée à deux reprises, ce qui permet la poursuite de cette dynamique pendant la période de transition entre les deux programmations européennes 2014-2020 et 2023-2027. Le GAL Provence Verte Sainte-Baume se portera candidat pour solliciter un troisième abondement au titre de l'enveloppe de transition.

Vu l'augmentation de l'enveloppe et le rallongement de la programmation actuelle jusqu'en 2024, l'équipe LEADER va être renforcée. Une deuxième gestionnaire-animatrice prendra ses fonctions le 29 novembre 2021 à cet effet.

Par ailleurs, l'accent sera mis sur la communication et la valorisation des projets soutenus dans le cadre du programme LEADER à ce stade (supports de communication, évènements de valorisation des projets...).

Un Appel à Manifestation d'Intérêt sera ouvert au courant de l'année 2022 en vue du portage du programme LEADER pendant la programmation européenne 2023-2027. Des enveloppes dédiées seront prévues à cet effet. En conséquence, le temps de travail de l'équipe LEADER sera divisé entre la mise en œuvre de la programmation européenne actuelle (2014-2020) et la préparation de la candidature relative au portage du programme LEADER pendant la programmation 2023-2027.

Ces missions d'animation et de gestion sont financées à 100% par le FEADER et la Région.

Il est ainsi proposé de solliciter la demande d'aide au titre du dispositif 19.4 LEADER Provence Verte Sainte-Baume pour l'animation et la gestion du GAL Provence Verte Sainte-Baume en 2022 au titre de la programmation européenne en cours, dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES

Prestations : de restauration (pour réunions), de communication et de formation.	7 565,86 €
Frais salariaux	94 748,58 €
Coûts indirects (15%)	14 212,29 €
Dépenses prévisionnelles sur frais réels : frais de déplacement, de restauration et d'hébergement	2 861,28 €
TOTAL	119 388,00 €

RECETTES

FEADER (60%)	71 632,80 €
Conseil Régional SUD Provence Alpes Côte d'Azur (40%)	47 755,20 €
TOTAL	119 388,00 €

LE BUREAU

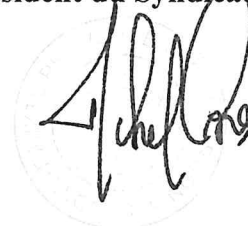
APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide à l'unanimité de :

- De valider le budget prévisionnel 2022 pour l'animation et gestion du Gal LEADER en Provence verte Sainte Baume conformément au plan de financement ci-dessus
- De solliciter sur ces bases le FEADER et l'aide du Conseil Régional au titre du dispositif 19-4 LEADER Provence Verte Sainte Baume pour l'année 2022
- D'autoriser le président à signer tout acte à intervenir se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits,

Le Président du Syndicat Mixte



Michel GROS